



REGLEMENT CHAMPIONNAT TRIPLETTES 3^{ème} DIVISION 2018-2019

Samedi 2 Mars 2019 à PRUNIERS(41)

3 TRIPLETTES qualifiées pour le CHAMPIONNAT DE FRANCE TRIPLETTES 3^{ème} DIVISION à VICHY (03) du 7 au 10 juin 2019

Accueil des joueurs : 12h15

1^{ère} séance : Assis à 12h55, début pénalité de retard à 13h00 (0,5% par fraction de 5 mn),
scratché à 13h16

2^{ème} séance : Assis à 19h55, début pénalité de retard à 19h00 (0,5 % par fraction de 5 mn),
scratché à 20h16

(sauf décision contraire de l'arbitre)

Prix de l'engagement : 15 €/joueur, 8 € pour un jeune (né en 1991 et après) ou étudiant
En cas de table relais en 1^{ère} séance, il y aura des éliminés afin de supprimer cette table relais en 2^{nde} séance
Un coefficient sera alors appliqué sur la 2^{nde} séance.

RÈGLEMENT

Directeur d'épreuve : RITTIE J.P.

Arbitre : Yveline CHATELAIN

Ne peuvent jouer le championnat que les triplettes ayant un indice de valeur inférieur à 20

Le championnat se déroulera en 2 séances.

Le classement se fera au cumul des scores des 2 séances et déterminera les triplettes qualifiées pour le championnat de France triplettes 3^{ème} division.

Attribution de P.P: 6 5 4 4 3 2 2 2 1 1 1

Indice P.C.N. : 1,8

Aucune triplète ne pourra obtenir de P.P. sans avoir de P.C.N.

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions et au code d'arbitrage de la F.F.T

Le directeur d'épreuve et l'arbitre se réservent le droit d'apporter toutes modifications à ce règlement qu'ils jugeront utiles pour permettre un bon déroulement de l'épreuve en accord avec le règlement des compétitions de la F.F.T.

Inscription au plus tard pour le Dimanche 24 Février 2019 à 20h00 auprès de :

ME CHATELAIN YVELINE 0669443131 yvelinechatelain@orange.fr ou sur le site Internet du Comité Centre

Toute inscription reçue au-delà de cette date ne sera prise en compte que pour le bon fonctionnement du championnat.

Informations complémentaires

Les mains des preneurs sont préparées par l'arbitre, les mains de défense et le chien sont distribués à la table par le preneur. Le chien est accepté tel quel : le donneur compte les 6 cartes devant les joueurs, puis le preneur compte les 6 cartes de son écart devant les 3 défenseurs.

Article 87 : Composition des triplettes

Les triplettes sont composées de trois joueurs, dont un capitaine. Aucun joueur ne peut être remplacé dès la qualification pour un stade ultérieur, sauf dans le cas du décès de l'un des joueurs de la triplette, selon les conditions suivantes :

- Le joueur remplaçant ne doit pas avoir participé aux épreuves qualificatives précédentes dans son comité ou sa ligue,
- La série de classement du joueur remplaçant doit être égale ou inférieure à celle du joueur décédé.

Les capitaines devront rédiger sur une feuille, dans un langage clair leur système de signalisation et le mettre sous enveloppe. Cette dernière sera remise à l'arbitre principal de la séance. A l'issue de la séance les enveloppes seront remises aux dites triplettes. Il sera demandé aux joueurs, lors de tous les championnats d'éteindre leurs portables en cas de non-respect de cette règle, la triplette fautive sera sanctionnée.

L'expression « moyenne-tournoi » est remplacée par « donne neutralisée » et s'applique aussi en triplettes.

TABLEAU DES INDICES

| | | | |
|----------------------------------|-----|--------------------------------|----|
| 1 ^{ère} Série Nationale | 100 | | |
| 1 ^{ère} Série Pique | 98 | 2 ^{ème} Série Pique | 14 |
| 1 ^{ère} Série Cœur | 96 | 2 ^{ème} Série Cœur | 11 |
| 1 ^{ère} Série Carreau | 56 | 2 ^{ème} Série Carreau | 8 |
| 1 ^{ère} Série Trèfle | 45 | 2 ^{ème} Série Trèfle | 7 |
| 3 ^{ème} Série | 6 | 4 ^{ème} Série | 5 |